

GFF FRANCE VALLEY PATRIMOINE IX

Groupement Forestier Patrimonial - N° SIREN 828 498 162
Siège social : 11 rue Roquépine - géré par France Valley - 75008 Paris
Tél : 01 82 83 33 85 - Fax : 01 82 83 33 88 - E-mail : contact@france-valley.com



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) Mlle Mme M. M. et Mme
 Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
Si marié(e) ou pacsé(e), précisez : Communauté Séparation de biens PACS indivision PACS séparation de biens

Je (nous) règle(ons) cette opération au moyen de : Biens propres Biens en commun (signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives)

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Adresse
Code postal Ville
Né(e) le A Dépt.
Nationalité
Profession Tél
E-mail (obligatoire)

(cette adresse e-mail sera utilisée pour vous envoyer les Communiqués aux Associés sur les acquisitions de forêts)

Le souscripteur déclare et garantit :

- Ne pas être déjà associé de ce Groupement Forestier (afin de bénéficier d'une réduction d'impôts) ;
- Ne pas avoir fait l'objet de démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) ; la présente opération ne constitue pas une offre au public de titres financiers et ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Ne pas répondre aux critères de définition du statut de "US Person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ;
- Avoir reçu, pris connaissance, compris et adhérer pleinement aux statuts du Groupement Forestier, en avoir compris les principales caractéristiques et conditions ; avoir reçu le document d'informations clés ;
- Être conscient que la liquidité/revente des parts n'est pas garantie et que l'investissement dans un Groupement Forestier porte sur des parts qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; en particulier, des aléas phytosanitaires, climatiques ou économiques peuvent engendrer une perte de valeur ou une perte de rentabilité sur une période ;
- Être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu) visée à l'article 199 terdecies-0 A du CGI (loi IR PME), il doit conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant sa souscription. À défaut, sa réduction d'IR fera l'objet d'une reprise, sauf cas particuliers prévus par la loi ;
- Être conscient que la responsabilité des associés n'est pas limitée à la valeur de leurs apports ;
- Que son investissement dans le Groupement Forestier répond à ses besoins et à ses objectifs, notamment au regard de sa situation financière, patrimoniale et fiscale, et de son appétence aux risques ;
- Que la présente souscription est faite pour son propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts émises par le Groupement Forestier et des revenus qui pourront être distribués par le Groupement Forestier.

Je déclare souscrire : _____ (nombre de parts en toutes lettres)
parts nouvelles par ce bulletin, dont j'ai conservé un exemplaire (minimum de 300 parts, sauf accord spécifique) au prix unitaire de (cent cinq) ~~105 euros~~, incluant ~~5%~~ de droits d'entrée (qui ne bénéficient pas de réductions d'impôts).

soit un montant de souscription total de : parts x ~~105 euros~~ = euros.
Offre de durée limitée
100 euros

dont : euros affectés à la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu).

(maximum 50 000 euros pour une personne seule et 100 000 euros pour un couple)

A l'appui de cette souscription, je verse immédiatement par chèque à l'ordre du **GFF France Valley Patrimoine IX** la somme (en toutes lettres) de : _____

euros, correspondant à la libération de la totalité du montant des parts souscrites.

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur un compte pour lequel je joins un RIB (relevé d'identité bancaire).

Fait à : _____

Le : _____

Signature du souscripteur, précédée de la mention "Bon pour accord" :
(signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives si opération au moyen de biens en commun)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT : 1) UNE COPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ, 2) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS ET 3) UN RIB

Règlement Général sur la Protection des Données : Les données à caractère personnel dans le présent document sont collectées par France Valley, en sa qualité de responsable de traitement et découlent des obligations réglementaires, notamment en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elles ont pour finalités et fondements l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles. Ces données sont conservées tant que vous restez Associé du Groupement Forestier et au cours des 5 années suivant la perte de cette qualité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de portabilité des données qui vous concernent en vous adressant à France Valley - 11 rue Roquépine 75008 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces données sont obligatoires pour le traitement de la demande de souscription.

TEST D'ADEQUATION AUX PRODUITS GFF

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, de l'adaptation du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription aux parts de GFF si elle estime que cette dernière ne correspond pas aux attentes du client.

CONNAISSANCE DU PRODUIT

1. Avez-vous déjà souscrit des parts de Groupement Forestier ?

Oui Non

2. Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de Groupement Forestier ?

Oui Non^(*)

() Si la réponse est non, nous vous invitons à lire les avertissements dans la plaquette et à cocher la mention ci-dessous précisant que vous en avez pris connaissance :*

Je reconnais avoir pris connaissance des éléments de risques relatifs à la souscription de parts de Groupement Forestier.

3. Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance du fonctionnement des Groupements Forestiers ?

Débutant Confirmé

4. Selon vous, le Groupement Forestier garantit-il le capital ?

Oui Non

5. Selon vous, le délai de revente des parts est-il garanti ?

Oui Non

6. Avez-vous connaissance des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Groupements Forestiers ?

Oui Non^(*)

() Note : concernant les frais et charges, vous pouvez vous reporter à la plaquette commerciale ou aux statuts du Groupement Forestier.*

7. Quel est votre horizon de placement en parts de Groupements Forestiers ?

Inférieur à 5 ans 5 à 8 ans Supérieur à 8 ans

8. Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter pour cet investissement ?

Aucun risque (pas de perte en capital) Risque modéré Risque élevé

9. Compte tenu de votre situation financière et patrimoniale, quelle est votre capacité à subir des pertes ?

Pas de perte en capital Perte du capital Perte en capital limitée

10. L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (< 15%) ?

Oui Non

11. Avez-vous pris en compte une durée minimale de 5 ans de détention si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?

Oui Non

Si vous avez répondu :

- "non" à une ou plusieurs des questions 2., 6., 10. et 11.
- "oui" à une ou plusieurs des questions 4. et 5.
- Ou "pas de perte en capital" aux questions 8. et 9.

vos objectifs ne semblent pas être en adéquation avec les caractéristiques d'un Groupement Forestier.

France Valley vous invite à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous l'adéquation du produit à votre profil.

Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire, en toute connaissance de cause, des parts de GFF.

L'investissement en parts de GFF est en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du souscripteur

GUIDE DE SOUSCRIPTION



Groupement Foncier Forestier

SOUSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

PARTIE 1 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Dans le cadre : après avoir indiqué la date et le lieu de la souscription, vous devez signer avec la mention manuscrite "Bon pour accord"
- Si la souscription se fait au moyen de biens en commun, la signature et la pièce d'identité des deux conjoints sont impératives
- **Vous devez libeller votre chèque de souscription à l'ordre de : GFF FRANCE VALLEY PATRIMOINE IX**

PARTIE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Vous devez remplir la fiche de renseignements ; elle a pour but d'apprécier l'adéquation du produit avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière

LE DOSSIER COMPLET

- 1 exemplaire du Bulletin de Souscription
- 1 exemplaire de la Fiche de Connaissance Client
- 1 exemplaire du Test d'Adéquation aux produits GFF
- 1 copie du Mandat de Recherche
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport), ainsi que celle de votre époux(se) si votre souscription se fait au moyen de fonds communs
- 1 justificatif de domicile (de moins de 6 mois) - cf. ci-dessous pour les justificatifs acceptés^(*)
- 1 RIB (relevé d'identité bancaire)
- 1 chèque de souscription à l'ordre de : **GFF FRANCE VALLEY PATRIMOINE IX**

Dossier complet à renvoyer à :

**FRANCE VALLEY - Service Souscription
GFF FRANCE VALLEY
11 rue Roquépine
75008 PARIS**

**AROBAS
FINANCE
54 rue de Clichy
75009 PARIS**

^(*) Justificatifs de domicile acceptés (de moins de 6 mois) :

- Si vous êtes propriétaire ou locataire - Facture de fournisseur d'accès Internet ; attestation d'assurance habitation ; facture ou échéancier (de l'année en cours) d'électricité ou de gaz ; facture d'eau ; facture de téléphone fixe (**une facture de téléphone mobile ne convient pas**) ; dernier avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation ; dernier avis d'Impôt sur le Revenu ou d'Impôt sur la Fortune Immobilière
- Si vous êtes hébergé(e) par un tiers - Attestation d'hébergement, justificatif de domicile au nom du logeur et copie de sa pièce d'identité

Note : un Justificatif d'Origine des Fonds sera demandé lorsque le total cumulé des souscriptions sur 12 mois sera supérieur à 90.000 euros.

ATTESTATION FISCALE

Dès réception de votre dossier complet, vous recevrez votre attestation fiscale

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :  01 82 83 33 85  contact@france-valley.com

MANDAT DE RECHERCHE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____

Adresse : _____

Ci-après dénommé(e) le "**Mandant**",

ET :

La société : AROBAS FINANCE SARD

Au capital de 114 936€

Siège social : 54 rue de Clivhy – 75009 PARIS

RCS n° : 424 317 162 de Paris

Représentée par : Nicolas BAZINET

En sa qualité de : Gérant

Ci-après dénommée le "**Mandataire**",

Ci-après dénommées, individuellement ou collectivement, la "**Partie**" ou les "**Parties**" au présent mandat de recherche (ci-après le "**Mandat de Recherche**").

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Mandataire est le conseil habituel du Mandant en matière patrimoniale et de recherche d'investissement. Dans ce cadre, ce dernier a sollicité le Mandataire pour rechercher un ou plusieurs investissements dans des sociétés permettant de bénéficier (i) d'une réduction d'IR (Impôt sur le Revenu), (ii) de réduction de droits de transmission (donation/succession), (iii) du dispositif de l'apport-cession, (iv) d'exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) ou (v) d'une diversification de patrimoine, et ce dans un cadre ne faisant pas offre au public.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Par le présent Mandat de Recherche, le Mandant donne mandat au Mandataire, qui l'accepte :

- De rechercher pour son compte un ou plusieurs investissements permettant de bénéficier (i) d'une réduction d'IR (Impôt sur le Revenu), (ii) de réduction de droits de transmission (donation/succession), (iii) du dispositif de l'apport-cession, (iv) d'exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) ou (v) d'une diversification de patrimoine, et ce dans un cadre ne faisant pas offre au public ;
- Et de les lui soumettre ceci afin notamment d'optimiser sa situation patrimoniale.

ARTICLE 2 – NON EXCLUSIVITE

Le Mandant est libre de consentir à toute personne de son choix un mandat de même nature. Il n'est engagé en aucune façon par les propositions d'investissement que pourrait lui formuler le Mandataire et reste libre de donner ou non une suite favorable au(x) dossier(s) proposé(s) sans avoir à motiver son refus.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REMUNERATION

Aucune rémunération n'est due par le Mandant au titre du présent Mandat de Recherche. Le Mandataire sera rémunéré directement par les sociétés (ou organismes de ces sociétés) dans lesquelles le Mandant déciderait d'investir, suite à une proposition du Mandataire.

Fait à _____, le ____/____/____,

En deux exemplaires originaux, l'un pour le Mandataire, l'autre pour le Mandant,

Le Mandant
(Signature précédée de "Bon pour Mandat")

ARTICLE 4 – DECLARATIONS DU MANDANT

Le Mandant déclare être conscient et avoir été averti par le Mandataire des risques inhérents aux investissements directs et indirects dans des sociétés et en particulier des points suivants :

- Le Mandant peut perdre tout ou partie de son investissement ;
- Les titres de sociétés concernées ne sont pas librement cessibles, ce qui rend ces investissements peu liquides. Ils devront en tout état de cause être conservés pendant une durée minimum dans le cas d'une réduction d'impôt sur le Revenu.

Le Mandant déclare avoir une situation patrimoniale et fiscale propice à l'étude et à la compréhension de ce placement particulier.

Le Mandant déclare par ailleurs être informé et conscient que les solutions proposées ne font pas offre au public.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Le présent Mandat de Recherche se limite à une simple mission de recherche et emporte une obligation de moyens à la charge du Mandataire et en aucun cas une obligation de résultats.

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET – DURÉE

Le Mandat de Recherche entre en vigueur à la date de signature des présentes et restera en vigueur pour une durée indéterminée. Il pourra être résilié à tout moment, sans préavis ni indemnité, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITÉ

Sous réserve des stipulations expresses du Mandat de Recherche, chaque Partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, dont elle aura connaissance.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS

Aucune modification de quelque ordre que ce soit au Mandat de Recherche ne pourra valablement engager et lier les Parties tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'un avenant en bonne et due forme, signé par chaque Partie.

Le Mandataire
(Signature précédée de "Bon pour acceptation de mandat")